

1624_035.jpg

Histoire de nostre temps. 35

commencerent à se seruir de toutes in-
 uentions pour le rompre, esperant bon
 succès de leur dessein pour la disposition
 où ils treuverent le Duc de Bucquing-
 ham, lequel ils sçauoient bien estre mal
 satisfait de l'Espagne; & qui pour gagner
 la volonté du peuple, tesmoignoît d'estre
 plus zelé protestant que iamais. Les au-
 tres Seigneurs en qui le Roy se confioit le
 plus, n'estoient point mieux disposez que
 luy enuers l'Espagne & le Mariage.

De sorte qu'ils treuverent facilement
 le moyen d'engager le Roy à rompre, luy
 persuadant de demander de nouvelles
 conditions, dont il n'auoit iamais esté
 parlé en Espagne durant le séjour de son
 A. sous assurance qu'ils donnerent à sa
 Majesté, que le Conseil d'Espagne les
 luy accorderoit. Le Roy donc enuoye
 ordre au Comte de Bristol son Amba-
 sadeur de demander au Roy Catholique
 la restitution du Palatinat, & de la voix
 Electoralle, en dedans certain temps;
 non seulement de ce qu'il possedoit au-
 dit pays, mais aussi de ce qu'y possedoit le
 Duc de Baviere; mesme de forcer ledit
 Duc & l'Empereur par armes, si besoin
 en estoit.

La dispense estoit jà arriuee de Rome

Le Duc de
 Bucquing-
 ham mal sa-
 tisfait de
 l'Espagne.

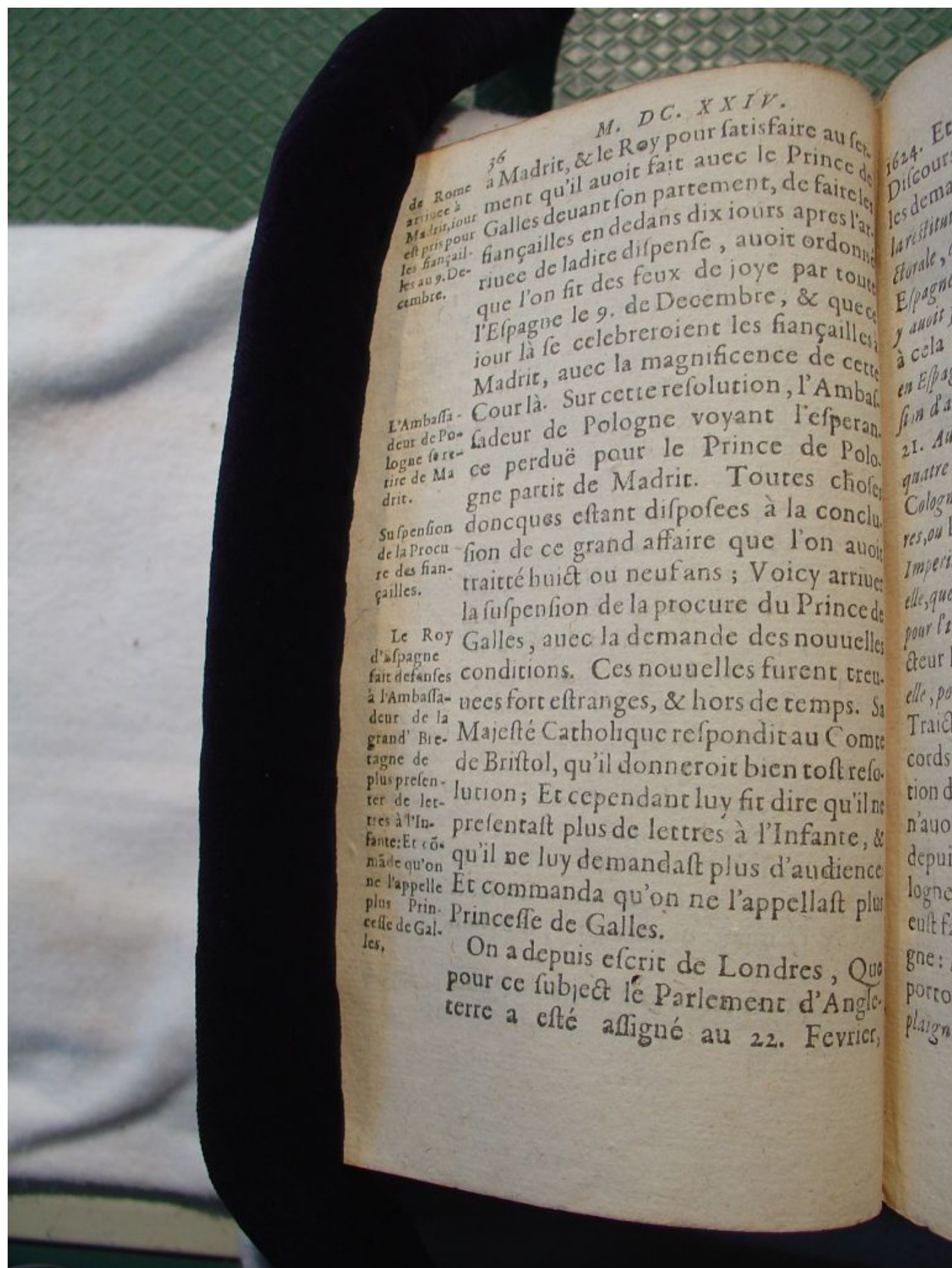
Les Sei-
 gneurs du
 Conseil
 d'Angleter-
 re nullemēt
 affectiōnez
 à l'Espagne,
 ny au ma-
 riage.

Le Roy de
 la Grand
 Bretagne
 fait deman-
 der à sa Ma-
 jesté Catho-
 lique, la re-
 stitution en-
 tiere du Pa-
 latinat, & de
 l'Electorat.

La Dispense

c ij

1624_036.jpg



M. DC. XXIV.

de Rome
arrivé à
Madrid, jour
est pris pour
les fiançail-
les au 9. De-
cembre.

L'Ambassa-
deur de Po-
logne se re-
tire de Ma-
drit.

Suspension
de la Procure
des fian-
çailles.

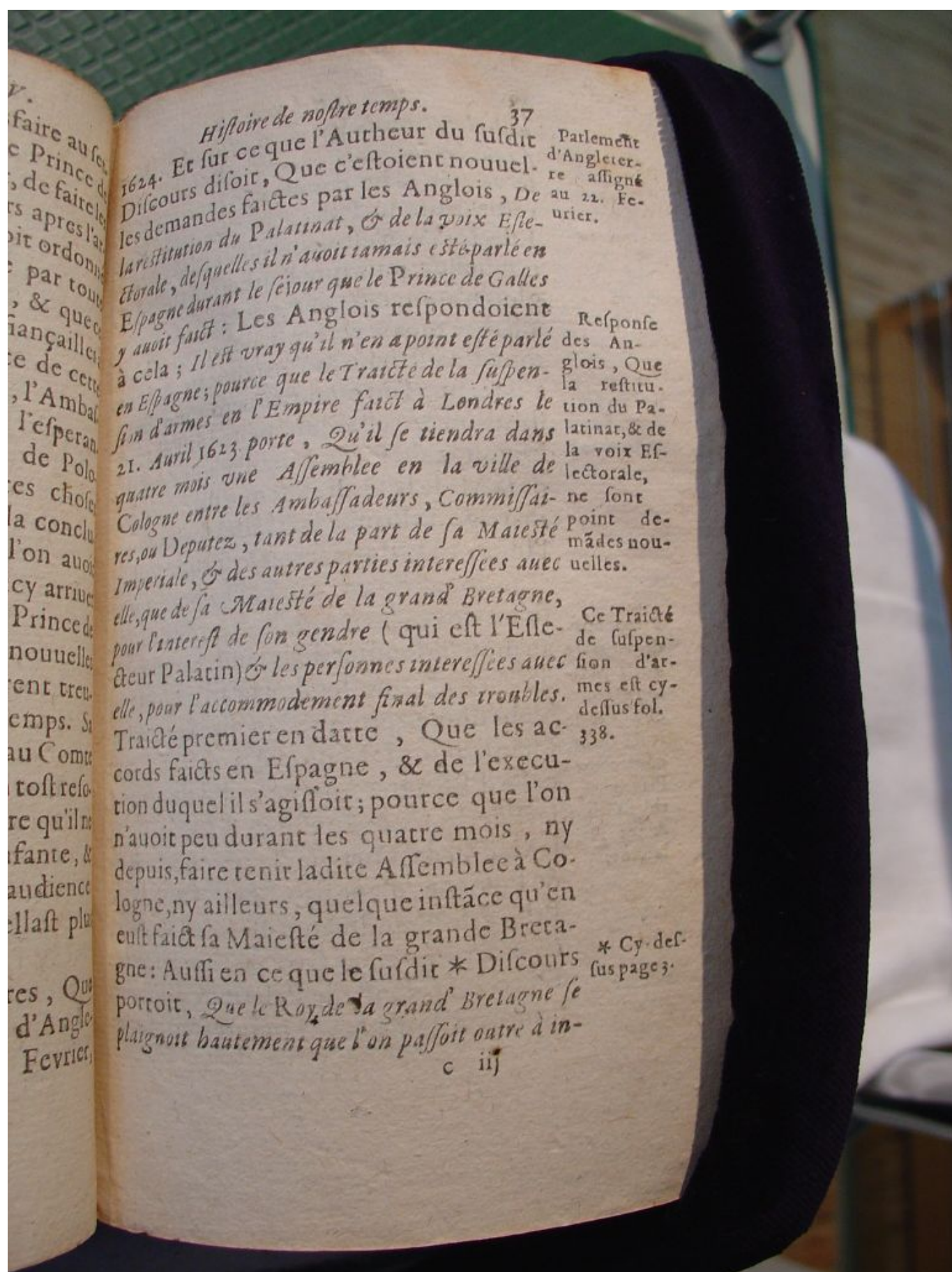
Le Roy
d'Espagne
fait desan-
ces à l'Ambassa-
deur de la
grand' Bre-
tagne de
plus presen-
ter de let-
tres à l'In-
fante: Et cō-
māde qu'on
ne l'appelle
plus Prin-
cesse de Gal-
les,

36
à Madrid, & le Roy pour satisfaire au ser-
ment qu'il avoit fait avec le Prince de
Galles devant son partement, de faire les
fiançailles en dedans dix iours apres l'ar-
rivée de ladite dispense, avoit ordonné
que l'on fit des feux de joye par toute
l'Espagne le 9. de Decembre, & que ce
jour là se celebreroient les fiançailles
à Madrid, avec la magnificence de cette
Cour là. Sur cette resolution, l'Amba-
sadeur de Pologne voyant l'esperan-
ce perdue pour le Prince de Polo-
gne partit de Madrid. Toutes choses
doncques estant disposees à la conclu-
sion de ce grand affaire que l'on avoit
traitté huit ou neuf ans; Voicy arrivée
la suspension de la procure du Prince de
Galles, avec la demande des nouvelles
conditions. Ces nouvelles furent treu-
vees fort estranges, & hors de temps. Sa
Majesté Catholique respondit au Comte
de Bristol, qu'il donneroit bien tost reso-
lution; Et cependant luy fit dire qu'il ne
presentast plus de lettres à l'Infante, &
qu'il ne luy demandast plus d'audience.
Et commanda qu'on ne l'appellast plus
Princesse de Galles.

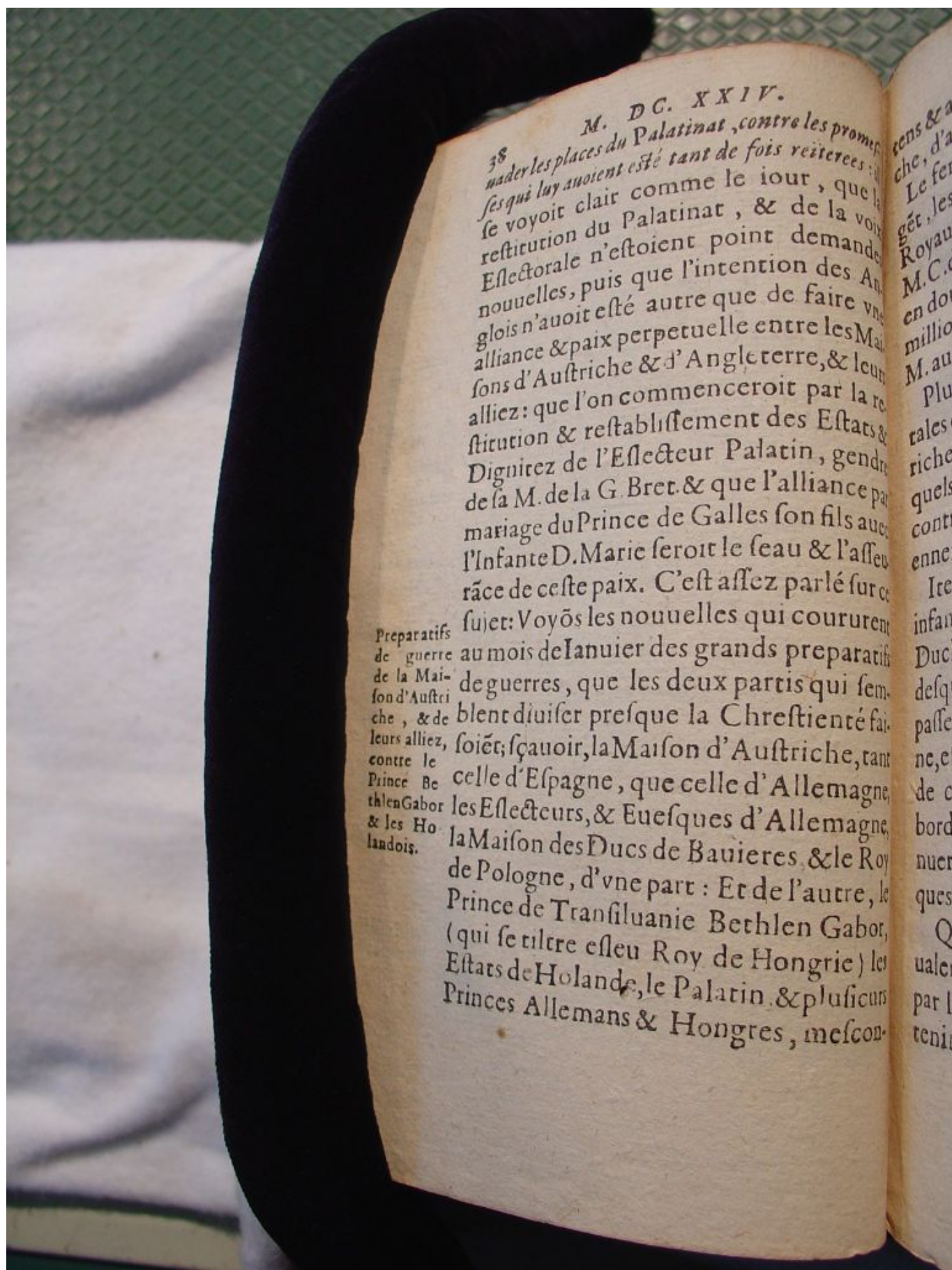
On a depuis escrit de Londres, Que
pour ce subject le Parlement d'Angle-
terre a esté assigné au 22. Fevrier,

1624. Et
Discours
les dema-
la restitue
Etale, d
Espagne
y avoit f
à cela;
en Espag
fin d'an
21. Au
quatre
Cologn
res, ou L
Imperia
elle, que
pour l'2
deur E
elle, po
Traict
cords
tion d
n'avoit
depuis
logne
eust fa
gne: A
portoi
plaigne

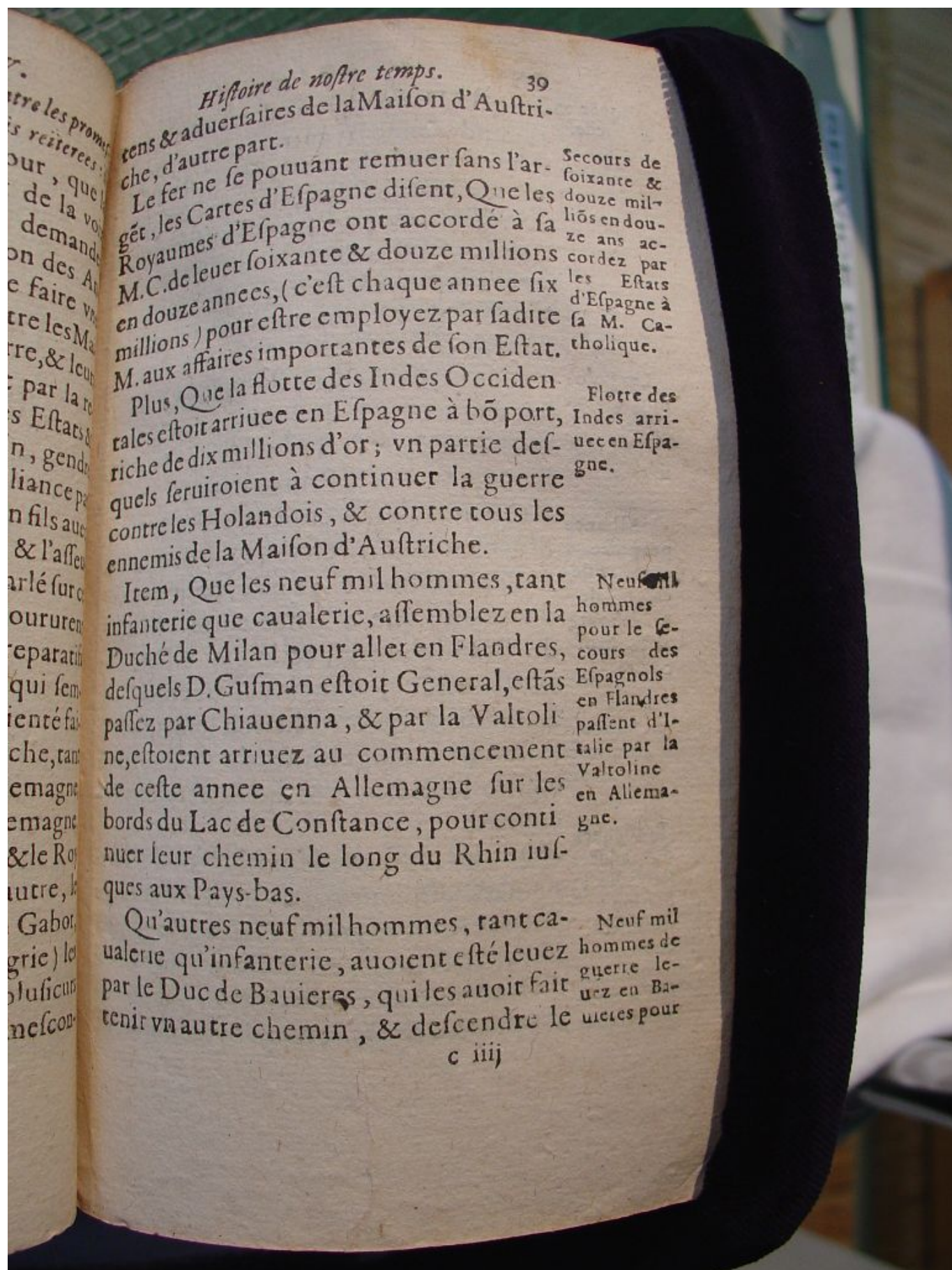
1624_037.jpg



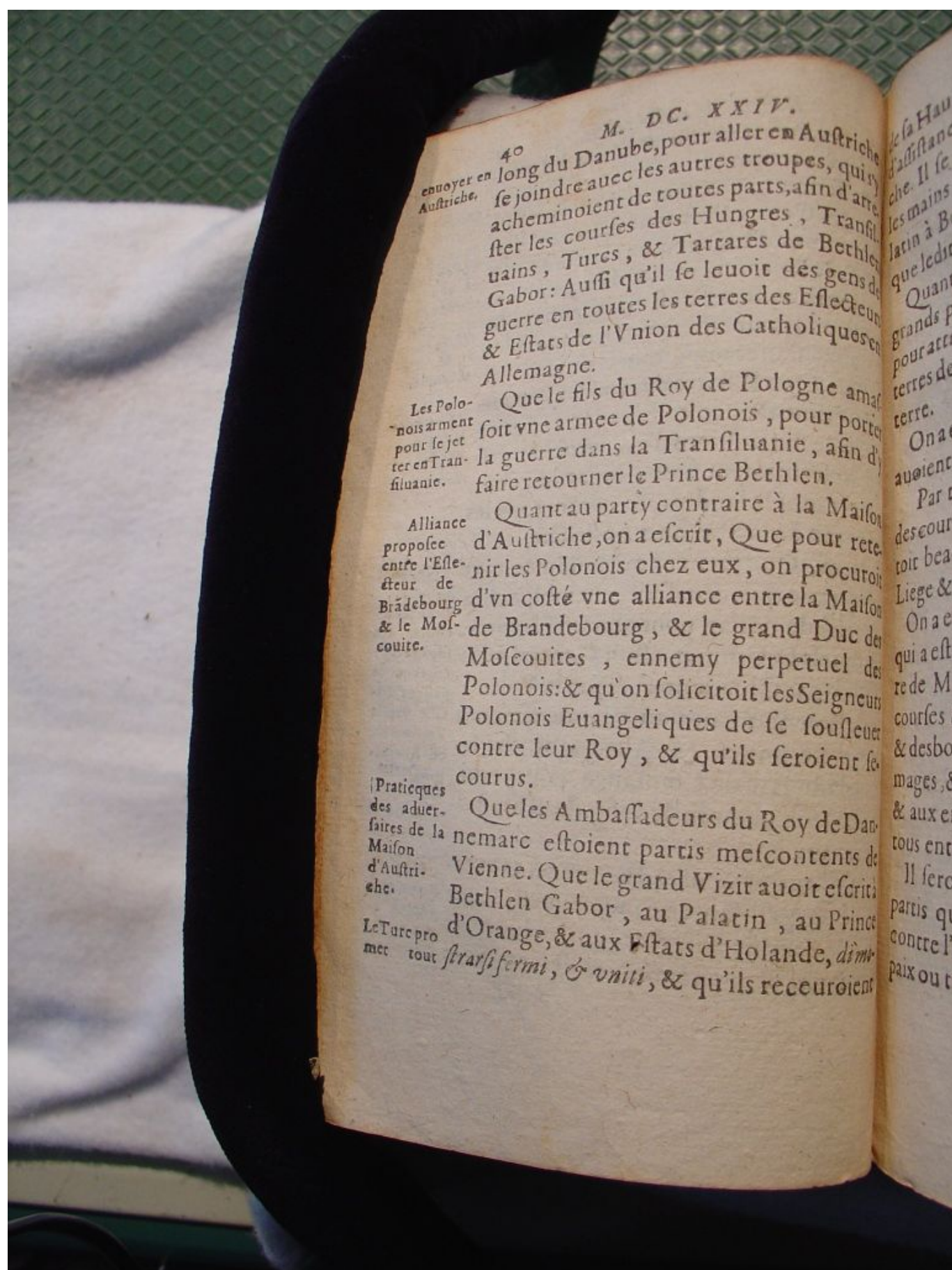
1624_038.jpg



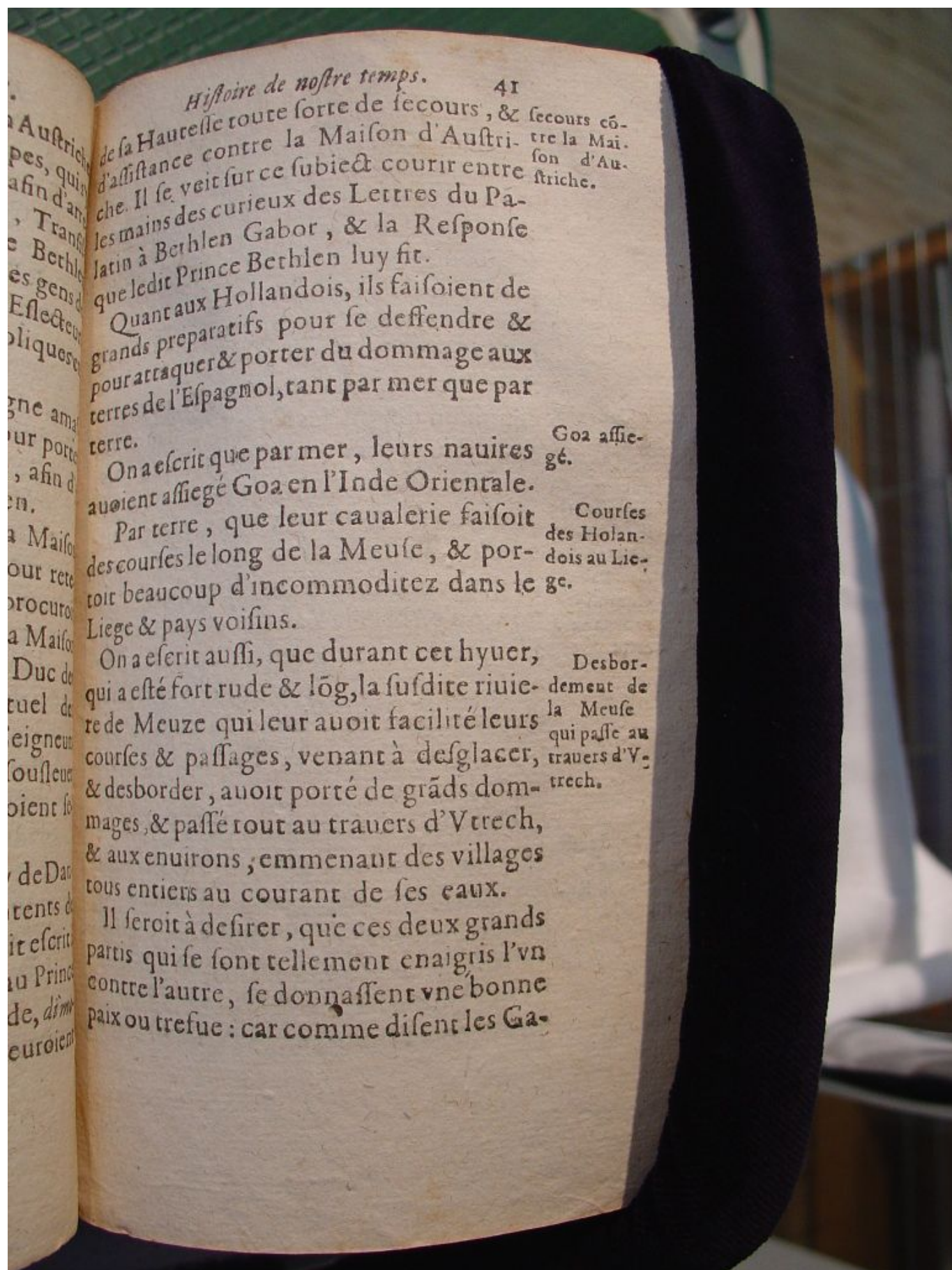
1624_039.jpg



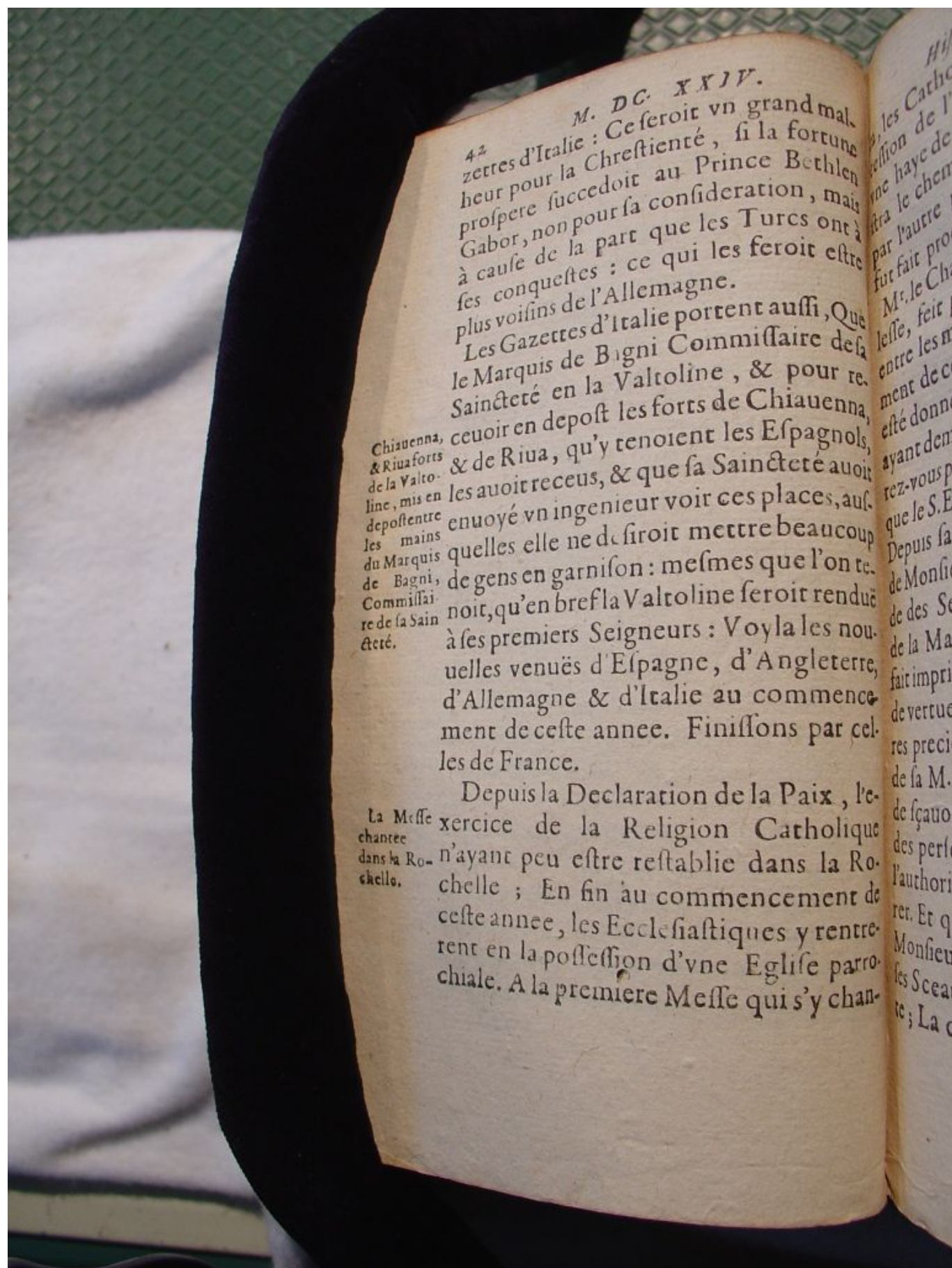
1624_040.jpg



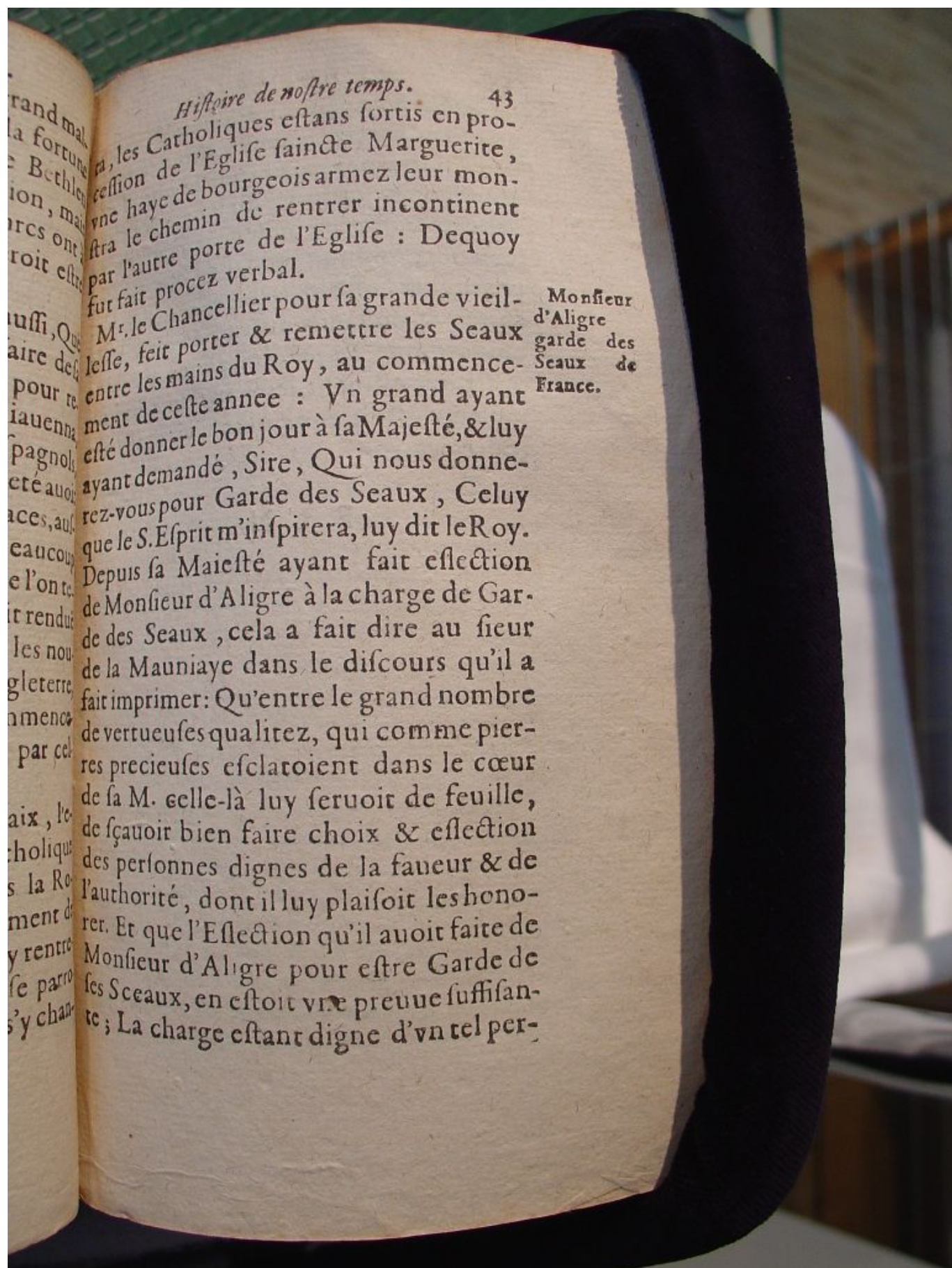
1624_041.jpg



1624_042.jpg



1624_043.jpg



1624_044.jpg

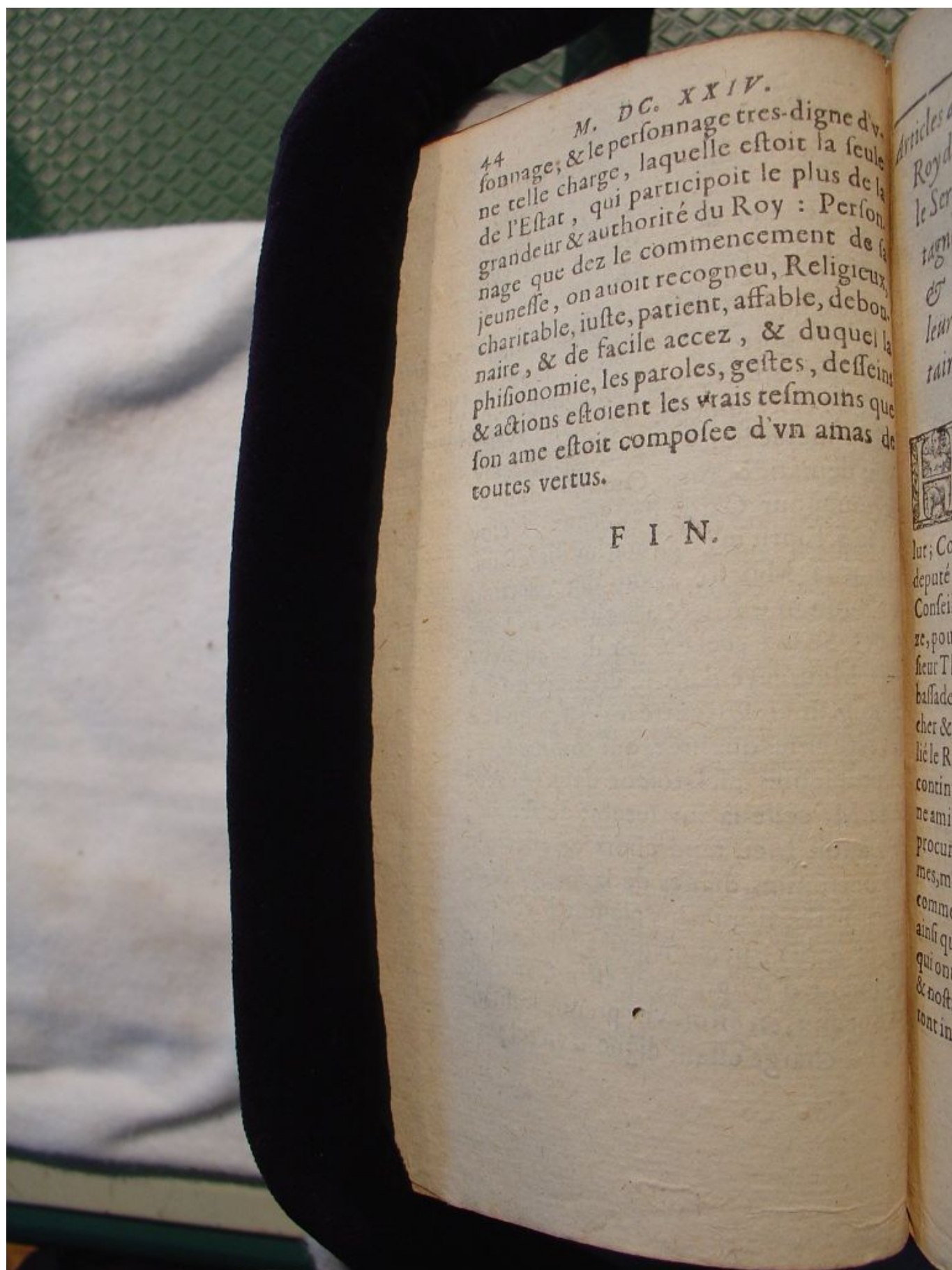


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan